

MAIRIE DE  
**VILLABÉ**

Villabé, le 21/06/2014

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 06 2014**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT,  
Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Yveline CAILLERET, Madame Caroline CORTESI, Monsieur Gilles CUMUNEL, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur François DOUET, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Madame Marie GUEANT/SIDORKO, Madame LEROY Anissa, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOUÏ, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Madame Magalie NIETO, Monsieur Franck PIED, Madame Cécile ROSSIGNOL, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Delphine VANDERPLANCKE, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame Isabelle WIRTH.

**ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Monique ROULY donne procuration à Madame Nicole WAGHEMAEKER.

**ABSENT A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Monsieur Frédéric FAURE (Arrivée à 19h52).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Delphine VANDERPLANCKE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h32.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité - 28 voix POUR dont 01 par procuration - :**

**APPROUVE** la modification de l'ordre du jour suivant:

Le retrait du point B du n°4 Affaires administratives.

L'ajout de tarifs supplémentaires au point D du n°3 Affaires financières.

L'ajout d'une note d'information concernant la desserte Villabé/Corbeil-Essonnes de la ligne 304 de la STA.

**1. A l'unanimité, 28 voix POUR dont 01 par procuration :**

**APPROUVE** les comptes rendus définitifs des conseils municipaux du 5 avril 2014, 28 avril 2014 et 30 avril 2014.

**2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :**

Décision ST/ADM n° 12/2014 en date du 19/05/2014:

Il est passé avec la société France Services Electroniques sise 09 allée du Grand Foc – 91250 SAINTRY SUR SEINE Cedex un contrat pour la maintenance des alarmes incendies et intrusions. Le contrat d'une durée d'un (1) an ferme sur la base d'un prix forfaitaire hors taxes de 9 810.18€ H.T soit 11 677.22€ T.T.C et prendra effet le 14 mai 2014.

Décision ST/ADM n°13/2014 en date du 26/05/2014 :

Il est passé avec la société CILEA MONETIQUE sise 01 boulevard Jean Monnet – 44407 REZE Cedex un contrat pour la location et la maintenance d'un terminal de paiement électronique. Le contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois est conclu sur la base d'un prix forfaitaire hors taxes de 564.00€ H.T soit 676.80€ T.T.C et prendra effet le 01 juin 2014.

Décision ST/ADM n°14/2014 en date du 06/06/2014 :

Il est passé avec la société SACPA sise Domaine de Rabat – 47700 PINDERES un contrat de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale. Le contrat d'une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois est conclu sur la base d'un prix forfaitaire hors taxes de 0,653€ par an et par habitant et prendra effet le 01 juillet 2014.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

### **3. Affaires financières**

M. le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC, premier Adjoint au Maire et chargé de la stratégie financière et du développement économique.

#### **A- APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE 2014.**

**A La majorité des suffrages exprimés – 20 voix POUR dont 01 par procuration - 06 CONTRE - 02 ABSTENTIONS:**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2014 en section investissement et fonctionnement telle qu'elle a été exposée.

#### **B- APPROBATION DE LA PROCEDURE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR 2014.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés – 26 voix POUR dont 01 par procuration – 02 ABSTENTIONS:**

**APPROUVE** la procédure d'admission en non-valeur de créances non recouvrées (Participations Cantine, Etudes Surveillées et Centre de Loisirs, Insertion Bulletin Municipal) au titre des années 1998 à 2011 pour un montant total de 3 919,06 €.

**NOTE** l'arrivée de Monsieur Frédéric FAURE à 19h52.

**C- APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MISE EN RECOUVREMENT**

**A la majorité des suffrages exprimés** – 23 voix POUR dont 01 par procuration – 06 CONTRE:

**AUTORISE** à titre permanent et général, le Comptable Public de CORBEIL-ESSONNE, receveur de la Commune de VILLABE, à procéder aux poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur et saisie vente à l'encontre des redevables des créances émises au profit de la Commune.

M. le Maire donne la parole à Madame Delphine VANDERPLANCKE, Adjointe au maire et chargée de la Culture et de la Communication.

**D- FIXATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE CULTURE.**

**A l'unanimité** - 29 voix POUR dont 01 par procuration - :

**APPROUVE** tous les tarifs du service Culture tels qu'ils ont été exposés.

M. le Maire reprend la parole.

**E- APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN JEUNE DE VILLABE.**

**A la majorité des suffrages exprimés** – 21 voix POUR dont 01 par procuration - 08 CONTRE-:

**DECIDE** d'allouer une subvention de 400,00 € à un jeune de VILLABE, en contrepartie d'une exposition de son séjour aux jeunes Villabéens à la Maison de l'Enfance et à la bibliothèque afin de les initier aux voyages et à la découverte.

**4. Affaires administratives**

**A- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**A la majorité des suffrages exprimés** – 23 voix POUR dont 01 par procuration - 06 CONTRE- :

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il a été exposé.

**B- RETRAIT** du point concernant le règlement de fonctionnement de la Halte-garderie.

**C- RENOUELEMENT D'AGREMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM).**

**A l'unanimité** – 29 voix POUR dont 01 par procuration :

**APPROUVE** le bilan des trois années écoulées et **ACCEPTÉ** le renouvellement d'agrément à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec

l'envoi du projet pour les trois années à venir qui sera rédigé par la nouvelle responsable en poste à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

**D- MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS**

A l'unanimité – 29 voix POUR dont 01 par procuration :

**DÉCIDE** d'adopter les créations de postes proposées en exposé.

**E- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.**

A la majorité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 01 par procuration – 06 CONTRE:

**ACCEPTE** de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) conformément à la liste annexée à la présente délibération.

**F- DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS » SUR LA COMMUNE**

A La majorité des suffrages exprimés – 20 voix POUR dont 01 par procuration - 06 CONTRE - 02 ABSTENTIONS:

**DECIDE :**

- de mettre en place le dispositif « Voisin vigilant » à VILLABE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de « participation citoyenne ».

**G- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ MP11/2011 - FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

A l'unanimité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 01 par procuration – 06 ABSTENTIONS:

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché MP 11/2011 qui a pour objet d'intégrer de nouvelles prestations dans le cadre du marché de fournitures de repas en liaison froide.

**5. Urbanisme**

**A- REVISION GENERALE DU PLU**

A la majorité des suffrages exprimés – 23 voix POUR dont 01 par procuration – 06 CONTRE:

**APPROUVE** la révision du PLU conformément aux modalités exposées.


**B- AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE**

A l'unanimité – 29 voix ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

**REFUSE** de se prononcer sur le projet de la société SEMAVERT concernant l'exploitation d'une installation classée sur le territoire de la commune d'ECHARCON pour la méthanisation de déchets organiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Le Maire,  
Karl DIRAT



Le secrétaire de séance,  
Delphine VANDERPLANCKE

